



Couleurs d'Avenir
école montessori

Abécédaire

Règlement intérieur

École Couleurs d'Avenir

Couleurs d'Avenir est une école Montessori, laïque, libre « hors contrat », créée et gérée par l'Association Montessori Côte Bleue, association à but non lucratif, qui relève de la loi de 1901.

Le présent document a valeur d'engagement entre l'école et les familles. Il est important que vous le lisiez attentivement, la signature du dossier d'inscription vaut lecture et acceptation de l'abécédaire.

L'intention du règlement intérieur est d'assurer le bon fonctionnement de l'école et le bien-être de tous.

Cette version du règlement intérieur pourrait être amenée à modification au cours de l'année. Le Conseil d'Administration de l'Association Montessori Côte Bleue et l'équipe pédagogique voteront alors toute modification avant de la rendre définitive et officielle, et la nouvelle version vous sera communiquée pour signature.

Adaptation

L'arrivée dans un nouvel environnement est un moment très particulier. Il est très important aussi bien pour vous, que pour votre enfant que pour nous que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles, pour que l'expérience de chaque enfant soit positive. La rentrée se fera de manière échelonnée pour le confort de tous. Les détails vous seront communiqués au mois de juillet.

S'il s'agit d'une première expérience de séparation, il nous semble important d'adapter le rythme scolaire de la première semaine aux besoins de votre enfant. Ainsi, nous mettrons en place, ensemble, une transition la plus douce possible, en adaptant l'heure de départ par exemple.

Nous vous invitons à inscrire votre enfant aux ateliers des mercredis et/ou des vacances scolaires au préalable, afin que votre enfant ait un premier contact avec le lieu et la pédagogie Montessori : cela facilite grandement l'adaptation.

Absences

- De votre enfant : pour toute absence prévue, elle doit être signalée de vive voix à l'éducatrice référente de votre enfant, ainsi que par écrit à la directrice de l'école, au plus tard la veille de celle-ci. S'il s'agit d'un imprévu, envoyer un sms au plus tôt à l'éducatrice référente de votre enfant.

En cas de rdv médical ou de rdv régulier chez un praticien ou un spécialiste dans le cadre d'un suivi, vous pouvez venir chercher votre enfant ou l'emmener pendant le temps de travail, sous réserve d'avoir prévenu au préalable la directrice.

- D'une éducatrice : en fonction du nombre d'enfants, la gestion de l'ambiance sera assurée soit par une autre éducatrice aidée d'un bénévole de l'association. Si exceptionnellement deux éducatrices étaient absentes en même temps, nous ne pourrions malheureusement pas assurer l'accueil des enfants dont ces éducatrices seraient les référentes.

Accueil du matin et du soir

- Le matin :

L'accueil des enfants a lieu entre 8h30 et 8h50. Lors de votre arrivée, nous vous invitons à rester devant l'entrée du vestiaire, et parler à voix basse pour respecter les enfants qui sont déjà au travail. Laissez votre enfant, autant que possible, se préparer seul.

Les éducatrices resteront, autant que possible, à votre disposition à ce moment-là, cependant, leur principale mission est l'accueil des enfants.

- Le soir :

L'accueil des parents a lieu à 16h30. Lors de la sortie d'école, et tout au long de la garderie, les enfants seront remis uniquement aux personnes figurant sur la « liste des personnes habilitées à venir chercher un enfant ».

Si vous souhaitez qu'exceptionnellement une autre personne que vous vienne récupérer votre enfant, il est impératif que vous nous en informiez à l'avance, en nous donnant ses noms et prénoms. La personne devra présenter sa pièce d'identité à l'équipe éducative. Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie, jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée.

Dès qu'un parent, ou qu'une personne dûment mandatée est venue chercher l'enfant, il est sous son entière responsabilité, même dans l'enceinte de l'école.

Anniversaires

L'anniversaire est un moment important dans la vie d'un enfant. Nous le célébrerons à l'école d'une manière très spéciale : la cérémonie d'anniversaire.

Pour cette occasion, nous vous invitons, quelques jours avant la date de l'anniversaire de votre enfant, à nous fournir une photo pour chaque année de vie de votre enfant (naissance, un an, deux ans, trois ans, etc.), ainsi qu'une petite biographie des éléments importants de sa vie (et anecdotes importantes, chères à votre enfant).

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un gâteau qui sera partagé lors du goûter ou du repas. Contactez les éducatrices au préalable afin de vous renseigner sur les allergies ou régime particulier des autres enfants, il nous tient à cœur que tous les enfants puissent en profiter.

Assurance

Chaque famille fournit une attestation d'assurance scolaire par enfant : responsabilité civile et dommages corporels.

Café des parents

1 fois par trimestre l'équipe éducative organise un "café des parents". Chacun amène une douceur et/ou une boisson à partager. A 16h30 les parents (ou la personne récupérant l'enfant) sont invités à partager un moment convivial pour se rencontrer, échanger, mieux se connaître !

Nous attirons votre attention sur le fait que votre enfant est sous votre responsabilité à partir du moment où vous êtes dans l'enceinte de l'école.

Casier

Chaque enfant a un casier attribué dans lequel il gardera ses travaux et ses effets personnels.

Collation et goûter

Le matin, les enfants auront accès à une collation préparée par leurs soins. Elle sera composée de fruits, d'eau et éventuellement de jus d'orange pressé.

Le goûter du soir n'est pas fourni par l'école, seuls les enfants accueillis pour la garderie sont autorisés à prendre leur goûter à l'école, ce dernier doit être fourni par les parents.

Contacteur l'école

En cas d'urgence, vous pouvez contacter la directrice et les éducatrices sur leurs téléphones portables personnels via texto (leurs numéros vous seront communiqués lors de la réunion de pré-rentree).

Merci de bien vouloir contacter l'équipe pédagogique du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Vous pouvez également contacter par email :

→ L'école : couleursdavenir.montessori@gmail.com ou

→ Un membre de l'association : asso.montessori.cotebleue@gmail.com

Les coordonnées téléphoniques des membres du bureau de l'association vous seront également communiquées lors de la réunion de pré-rentree.

Doudous/tétines

Les doudous et tétines sont invités à rester dans la boîte prévue à cet effet, jusqu'au moment de la sieste. Nous apprécions particulièrement votre soutien dans ce domaine.

Exercices d'évacuation

Il est de notre devoir d'organiser régulièrement des exercices d'évacuation à savoir une fois par trimestre.

La 1ère fois, les enfants sont prévenus avant que l'alarme ne retentisse.

La 2ème fois, ils savent que cela va avoir lieu dans la journée mais ne sont pas informés de l'heure.

La 3ème fois, ils ne sont pas prévenus.

Nous organisons également un exercice alerte intrusion durant l'année. Nous vous communiquerons la date lors de la réunion de pré-rentree.

Festivités et fêtes

À Couleurs d'Avenir, nous célébrons tout au long de l'année des fêtes importantes pour les enfants, ou riches en apprentissage. Dans le calendrier annuel remis à la réunion de pré-rentree, les fêtes seront notées. Nous accueillons avec intérêt les suggestions des familles.

Frais financiers

Se référer au contrat de scolarisation.

Garderie

Une solution de garderie est mise en place de 8h à 8h30 et de 16h30 à 18h les jours d'école. Si votre enfant est accueilli en garderie, sa présence sera notée et vous devrez régler les frais afférents.

L'organisation de la garderie dépend en grande partie du nombre de familles ayant des besoins. C'est pour cela que nous reviendrons rapidement vers vous afin de connaître vos besoins, pour mettre en place la solution adéquate pour tous.

A titre d'exemple, pour l'année 2020-2021, la garderie du soir était prise en charge par Family Sphère dans l'enceinte de l'école (les familles signaient donc un contrat avec cet organisme). Merci de penser à fournir un goûter à votre enfant, qu'il prendra pendant le temps de garderie. Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie du soir et sans nouvelle de la part des parents, la personne en charge de la garderie prévient la directrice de l'école. Elle essaiera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école et l'emmènera auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant.

Horaires d'ouverture

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 16h30.

Jouets/Objets de la maison

Nous prions les enfants de garder leurs jouets et objets divers de la maison à la maison, pour éviter toute dégradation, perte, ou situation difficile entre les enfants.

Cependant, les enfants sont autorisés à apporter à l'école un jouet, assez petit pour pouvoir être rangé dans leur casier. L'école se dégage de toute responsabilité si le jouet est détérioré, perdu ou volé.

La direction se réserve le droit de modifier les conditions en cours d'année.

Les jouets électroniques (tablette, téléphone, appareil photo etc.), l'argent et les armes fictives quelles qu'elles soient, ne sont pas autorisés.

Matériel

Le matériel de l'ambiance est très précieux et très coûteux. Si vous trouvez un objet que vous ne connaissez pas dans les poches de votre enfant, il se peut qu'il s'agisse d'un élément de ce matériel. Conservez-le précieusement, et rapportez-le-nous dès que possible. Merci !

Maladie

En cas de suspicion ou de maladie avérée et/ou et si votre enfant montre des signes d'un mauvais état de santé général (fièvre avec apathie, tremblements, fatigue importante...), il vous sera demandé de garder l'enfant à la maison.

Le retour à l'école d'un enfant aux suites d'une maladie contagieuse doit être validé par un médecin : un certificat médical vous sera demandé.

Les médicaments à administrer éventuellement en cas de traitement sont donnés à l'enfant **uniquement** si le parent/responsable légal fournit l'ordonnance, et les médicaments non périmés dans leur boîte scellée d'origine marquée au nom de l'enfant.

Les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments dans leurs affaires personnelles.

En cas de test positif à la COVID-19 pour vous ou votre enfant, merci de contacter la directrice de l'établissement ou l'AMCB afin de prendre connaissance des protocoles en vigueur.

Rencontres parents – éducatrices

Chaque trimestre sera organisé un entretien individuel entre les parents et l'éducatrice référente de l'enfant.

Les éducatrices restent à disposition des parents pour toute question pendant l'année au quotidien, ou par rdv si cela est nécessaire.

Les éducatrices peuvent également convoquer les parents en cas de besoin.

Repas

Le déjeuner est un temps fort de la pédagogie Montessori ; c'est un moment de partage et d'échange, et les enfants se chargent de mettre la table, se servent à manger (selon leur degré d'autonomie) et participent au rangement.

La vaisselle et les serviettes sont fournies par l'école.

Participation parentale

En inscrivant votre enfant à Couleurs d'Avenir, vous vous engagez à faire partie de la « communauté » de l'école et de participer activement à sa vie. Nous vous demandons de prendre un rôle au sein de l'association tel que décrit dans le règlement intérieur de l'association et assumer ce rôle dès la rentrée. La validation de l'organigramme sera effectuée à la réunion de pré-rentrée 2021. Les membres de l'AMCB seront présents lors de cette réunion pour vous expliquer comment fonctionne cette organisation et ce qui est attendu de chaque parent.

Vous devrez aussi vous engager, par année scolaire, à 2 participations aux « demi-journée Grand Ménage » à chaque période de vacances. Un tableau d'inscription vous sera communiqué lors de la réunion de pré-rentrée.

Assurer la pérennité de l'école demande beaucoup d'énergie, et votre investissement est une aide précieuse et indispensable. Toute proposition d'aide ou de participation est bienvenue et sera étudiée par l'équipe pédagogique et/ou l'association Montessori Côte Bleue.

En outre, 2 fois par semaine, une famille sera en charge de laver les affaires de l'école : draps housses et serviettes. Un planning de roulement est établi en début d'année, il sera communiqué aux parents et affiché à l'école.

Notre volonté est aussi d'impliquer les parents dans la vie pédagogique de l'école. L'équipe de Couleurs d'Avenir est ouverte aux propositions d'interventions (ponctuelles ou régulières), d'échange de savoirs, dans la mesure où ladite intervention reste en adéquation avec le projet pédagogique de l'école.

À titre d'exemple, lors de l'année 2020/2021, deux mamans de l'école sont intervenues régulièrement dans le cadre de leurs compétences professionnelles pour faire bénéficier à tous les enfants d'ateliers de psychomotricité et de danse.

Retard

En cas de retard, prévenez l'éducatrice référente de votre enfant par texto le plus tôt possible. Cela nous arrive tous, il est cependant important que cela reste occasionnel, aussi bien pour l'équilibre de votre enfant que pour celui du reste de l'école.

A 9h les portails de l'école sont fermés. Au-delà d'une arrivée à 9h, vous pouvez emmener votre enfant à 11h30 pour qu'il puisse prendre le repas à l'école, ou à 14h, pour la reprise des activités de l'après-midi.

Sorties et interventions

Des sorties peuvent être organisées pendant le temps de travail. Pour ces occasions, il pourra être demandé aux familles de participer à l'encadrement de façon à le renforcer.

L'école peut faire appel à des intervenants bénévoles pour des activités ponctuelles ou régulières. Chacune des interventions est soigneusement préparée avec l'équipe pédagogique qui s'assure que la philosophie de l'école est respectée.

Vous serez informés à l'avance de toute sortie et/ou intervention et devrez signer une autorisation pour les sorties scolaires dans le dossier d'inscription (annexe). Veuillez noter que l'école n'est pas en mesure de proposer un mode de garde pour les enfants qui ne sont pas autorisés à participer aux sorties scolaires.

Vacances

Nous suivons le calendrier scolaire de la zone B.

L'école propose une semaine de stage à chaque période de vacances scolaires.

Ces stages ont lieu dans l'enceinte de l'école, par une éducatrice formée Montessori. Vous en serez informés, et les enfants scolarisés à Couleurs d'Avenir auront priorité à l'inscription.

Vêtements

Il est important que les enfants se sentent à l'aise dans leurs vêtements, et qu'ils puissent indépendamment s'habiller/se déshabiller, remonter leurs manches, etc.

Pensez à bien étiqueter tous les vêtements de votre enfant.

Gardez à l'esprit que, malgré le port de tablier, les tâches sont parfois au rendez-vous.

« *Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des vêtements inadaptés* » : adaptez bien la tenue de votre enfant en fonction du temps, pour lui permettre de profiter au mieux de l'espace extérieur : chapeau et crème solaire en cas de beau temps, et bottes en caoutchouc, pantalon et veste imperméable en cas de pluie.

Visiteurs

Les seuls visiteurs autorisés à entrer dans le bâtiment sont les personnes ayant, au préalable contacté la direction pour arranger une visite.